

Communiqué de presse

ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DIFFÉRENCIÉ DES BORDS DE ROUTES

La Ville de Gland renforce son engagement pour la biodiversité

Gland, le 22 février 2023 – La Municipalité a validé le nouveau Plan de gestion des bords de routes pour un entretien écologique différencié de leurs surfaces vertes, et par la même occasion signé la Charte des talus de routes établie par le Canton de Vaud. Elle réaffirme ainsi son engagement envers la protection de la biodiversité sur son territoire.

Les zones vertes de bords de routes représentent une opportunité de favoriser la biodiversité, qui peut être valorisée partout où un entretien intensif pour assurer la sécurité ne doit pas être garanti. Ces surfaces constituent ainsi de véritables zones de migration de la faune et de dispersion de la flore. Afin de concrétiser les mesures de son Plan de gestion différenciée des espaces verts 2020-2025 qui s'y rapportent, la Ville de Gland a donc validé le nouveau Plan de gestion des bords de route.

Des surfaces à grande valeur pour la biodiversité et des espèces de fleurs menacées

L'inventaire des bords de route a permis d'identifier 37 surfaces distinctes, soit 24'445 m² dont 8'489 m² avec une très grande valeur pour la biodiversité, qui seront gérées de manière écologique avec des mesures d'entretien spécifiques telles que le retard de fauche, la création de zones refuge et la diminution du nombre d'interventions sur les zones de sécurité.

Ces mesures permettront notamment de créer des habitats de valeur pour la faune et la flore, de lutter contre les plantes exotiques envahissantes et les plantes nuisibles pour l'agriculture, et de favoriser la biodiversité. En outre, parmi les surfaces identifiées, deux zones prioritaires ont été définies le long des talus de l'Avenue du Mont-Blanc, où quelques espèces de fleurs présentes sur la liste rouge des plantes menacées de Suisse ont été recensées, et de la Route de Luins.

La Charte des talus de routes

Au-delà de la validation du nouveau Plan de gestion des bords de routes, la Commune s'est également engagée avec l'État de Vaud pour un entretien écologique différencié de ces surfaces vertes en signant la Charte des talus de route. Elle rejoint ainsi 29 communes qui œuvrent en faveur d'une gestion au plus proche de la nature.

Retrouvez toutes les mesures envers la nature et l'environnement sur gland.ch/nature-et-environnement







Secrétariat municipal

Office de la communication

État des lieux de l'infrastructure écologique

Au-delà de la validation du Plan de gestion des bords de routes et de la signature de la Charte des talus de routes, et afin de définir les enjeux du patrimoine naturel en regard des différents milieux qui se trouvent sur son territoire communal, la Ville de Gland a mené une analyse globale de son infrastructure écologique.

Cet état des lieux a été réalisé par le biais de l'analyse de quatre trames écologiques :

- Trame verte : concerne la forêt, les haies et partiellement les arbres isolés
- Trame orange : concerne les milieux ouverts secs
- Trame noire : concerne l'absence de lumière nocturne
- Trame bleue : concerne les eaux (étangs, marais, lac et cours d'eau)

Il permet ainsi de déceler les enjeux à l'échelon local, de déterminer les déficits et opportunités, et de prioriser les actions à entreprendre pour chaque milieu.

Un cahier de mesures permettra de compléter le maillage biologique en fonction des axes prioritaires définis pour chaque milieu. Cette problématique fait d'ailleurs partie intégrante du plan d'action en faveur de la biodiversité 2019-2030 du Conseil d'État Vaudois.